Accueil > Contenu du site > Agir > La Journée mondiale des zones humides > Comment utiliser la plateforme J'agis pour la nature

Version imprimable

Comment utiliser la plateforme J'agis pour la nature

L'adaptation de l'outil s'est faite avec l'objectif de rendre le changement le plus transparent possible pour les organisateurs et utilisateurs habituels de la JMZH.

Tour d'horizon de l'utilisation de la plateforme J'agis pour la nature pendant la Journée mondiale des zones humides :

Enregistrer des activités sur J'agis pour la nature

Pour enregistrer des activités pour la JMZH, il est nécessaire de créer un compte utilisateur.

Créer un compte utilisateur

Si vous disposez déjà d'un compte sur JPLN, inutile d'en créer un nouveau. Vous avez oublié votre mot de passe : cliquez ici

Pour créer un compte utilisateur, il suffit de s'inscrire en cliquant sur le bouton « Inscription » en haut à droite. Les informations demandées (E-mail, nom, prénom, date de naissance et adresse) sont nécessaires au bon fonctionnement des différentes fonctions de la plateforme.

NB : pour le champ « Adresse », le nom d'une ville est suffisant.

Créer un compte structure

Pour pouvoir enregistrer une activité, il est nécessaire de créer un compte structure.

Si la structure dont vous dépendez dispose déjà d'un compte sur J'agis pour la nature, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau compte. Pour le vérifier, faites une recherche ici. Vous pouvez demander le rattachement de votre compte utilisateur à un compte structure en envoyant un message aux administrateurs de la plateforme ou en demandant une invitation au responsable du compte de votre structure.

Si le compte structure n'existe pas, connectez-vous puis vous pourrez le créer en cliquant sur « J'enregistre ma structure » en haut à gauche (sous le logo).

Renseignez ensuite les informations au mieux, il s'agit de la vitrine de votre structure sur J'agis pour la nature.

Enregistrer une activité

Une fois le compte structure créé, vous pouvez saisir autant d'activités que vous le souhaitez dans n'importe quel onglet du menu « Tableau de bord » puis en cliquant sur le bouton vert « Créer une activité ».

Pour la JMZH, pensez à bien identifier votre activité dans le menu « Information » de l'activité, Champ « événements » : « 28/01/2023 Journée mondiale des zones humides ».

Vous trouverez dans l'onglet « type de l'activité », plusieurs propositions pour définir votre activité. L'essentiel des activités que vous organisez habituellement sont dans la catégorie « Je découvre ... » sauf pour : Les chantiers nature à mettre dans la catégorie « Je préserve » et les activités de sciences participatives dans la catégorie « J'observe ».

NB : Il est possible d'enregistrer plusieurs types d'espaces protégés et plusieurs partenaires.

Seuls deux « Milieux » différents sont acceptés.

Dans le cadre de la catégorie « Je découvre », vous pouvez préciser le format de l'activité : sortie nature, conférence, atelier...

Fonctions utiles

La plateforme J'agis pour la nature propose des fonctions qui étaient absentes de l'outil précédemment utilisé.

Suivi et Gestion des inscriptions

La plateforme J'agis pour la nature permet de suivre les inscriptions à une activité directement. Il est possible de faire un suivi en temps réel du nombre d'inscrits sur une activité et même de faire des relances aux utilisateurs de la plateforme quand le nombre d'inscrits est faible.

Les notifications des candidatures sont envoyées par défaut au compte utilisateur qui a renseigné l'activité.

NB : la liste des inscrits peut être exportée pour préparer une liste d'émargement.

Possibilité de gérer les inscriptions en dehors de la plateforme J'agis pour la nature ?

Il est possible d'utiliser ce mode en contactant les administrateurs. Ces derniers peuvent activer cette possibilité sur simple demande. Ensuite, vous pourrez choisir par activité le mode que vous souhaitez. Elle se présente sous la forme d'une case à cocher dans la partie Inscriptions du formulaire. Dans le cadre du hors plateforme, vous devrez renseigner les modalités d'inscription envoyées à chaque participant.

NB : aucune des fonctions associées au suivi des inscrits ne sera disponible si vous utilisez la fonctionnalité « inscription hors plateforme »

Dupliquer une activité

Contrairement à l'outil précédent, J'agis pour la nature permet de dupliquer des activités lorsque vous reconduisez une même activité plusieurs fois.

Dans la liste des activités de la structure, pour chaque activité il y a un bouton déroulant qui offre cette fonction.

N'oubliez pas de bien changer les informations date et horaires le cas échéant !

Enregistrer un nombre important d'activités

Lorsque vous organisez plusieurs activités, il peut être fastidieux de les saisir une par une. J'agis pour la nature offre la possibilité d'importer plusieurs activités massivement.

Pour cela, il faut : avoir un compte structure sur la plateforme et remplir un tableur avec les informations nécessaires. Le tableur est disponible sur demande auprès de l'administrateur ou des Pôles-relais zones humides et LPO.

Une fois le tableur complété, il faut contacter l'administrateur qui procédera à l'intégration dans la base de données.

NB : Cette procédure doit aussi être employée dans le cas d'une inscription d'activité ayant déjà eu lieu.

Système de notification aux bénévoles

Nous vous invitons à mettre vos activités en ligne le plus tôt possible afin qu'elles soient intégrées dans le processus des notifications bi-mensuelles. C'est un email informant les bénévoles inscrits sur J'agis pour la nature des activités organisées dans les 15 jours suivants dans un rayon de 50 km du lieu de l'activité.

FAQ

Consulter la FAQ de J'agis pour la nature

Règles d'usage

- Pour éviter d'avoir une multitude d'activités intitulés « journée mondiale des zones humides », soyez inventif dans son libellé. Précisez le nom de la zone humide ou de la ville où a lieu l'activité dans le titre.

- Soyez le plus précis et complet possible dans la description de l'activité mais sans oublier d'être concis.

- Évitez autant que possible les textes en majuscules.

Ma structure organise plusieurs activités pour la JMZH avec différents animateurs

- Veillez à ce que tous les animateurs soient rattachés à votre structure.

- Il est possible de choisir de gérer les inscriptions par activité (avec notification de l'animateur) ou par structure (notification au compte responsable de la structure).

J'organise une activité réservée à un public particulier / sur invitation / complet

Il y a une case « Activité complète » à cocher dans l'onglet « Publics visés » de chaque activité pour éviter que des bénévoles ne s'y inscrivent.

Je veux inscrire une activité après coup

La plateforme ne permet pas d'inscrire directement une activité après qu'elle ait eu lieu. Pour qu'elle soit prise en compte dans le bilan national, il est nécessaire de signaler l'activité en suivant la même procédure que pour les imports de plusieurs activités.

Comment sont utilisées mes données transmises dans le cadre de l'utilisation de J'agis pour la nature ?

La plateforme est opérée par la Fondation pour la Nature et l'Homme mais les données transmises dans le cadre de l'utilisation de JPLN ne sont pas transmises à FNH (sauf accord pour recevoir la newsletter à la création d'un compte). Les données servent

exclusivement à communiquer avec l'utilisateur dans le cadre de la bonne marche de la plateforme et pour recevoir des informations sur ce qui se passe sur la plateforme si l'accord a été donné à la création du compte.

Les participants aux activités doivent ils s'inscrire sur la plateforme JPLN ?

La plateforme JPLN est conçue à l'origine pour mettre en relation des bénévoles et les structures ayant besoin de bénévoles. Il est donc nécessaire que les participants potentiels créent un compte sur la plateforme pour voir l'intégralité des informations relatives à une activité donnée.

L'inscription est nécessaire pour accéder à plusieurs informations cruciales comme le contact de la structure et les informations d'inscription aux activités.

Les activités avec inscription « hors J'agis pour la nature » nécessitent une pré-inscription pour avoir accès au contenu détaillé permettant de finaliser son inscription.

En utilisant la plateforme J'agis pour la nature, les structures bénéficient de la communauté de bénévoles déjà inscrite et engagée. Elles alimentent aussi cette communauté en invitant ses réseaux à découvrir et s'inscrire aux activités en ligne sur J'agis pour la nature. Toutes profitent de cette communauté.

En cas de difficultés

Si vous rencontrez des difficultés ou avez besoin de précisions sur le fonctionnement de la plateforme, vous pouvez contacter :

- Votre Pôle-relais zones humides référent / Ou la LPO France
- L'association Ramsar France
- L'administrateur de la plateforme J'agis pour la nature

Tous les contacts

Page mise à jour le 06/12/2022